

Cahiers de la recherche en éducation

Description du fonctionnement d'une équipe œuvrant auprès de familles d'accueil de réadaptation

Robert Pauzé et Marie-Claude Poulin

Volume 1, numéro 1, 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1018327ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1018327ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke

ISSN

1195-5732 (imprimé)

2371-4999 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Pauzé, R. & Poulin, M.-C. (1994). Description du fonctionnement d'une équipe œuvrant auprès de familles d'accueil de réadaptation. *Cahiers de la recherche en éducation*, 1(1), 133-156. <https://doi.org/10.7202/1018327ar>

Résumé de l'article

Ce texte décrit le fonctionnement d'une équipe éducative dont le mandat consiste à assurer le suivi d'enfants et d'adolescents placés en familles d'accueil de réadaptation. Les principaux points abordés concernent l'évolution de cette équipe éducative, son fonctionnement général, les relations qu'elle entretient avec ses différents partenaires, la perception que ces intervenants ont de leurs partenaires et les différentes facettes de leur travail clinique.



Description du fonctionnement d'une équipe œuvrant auprès de familles d'accueil de réadaptation

Robert Pauzé
Marie-Claude Poulin
Université de Sherbrooke

Résumé. – Ce texte décrit le fonctionnement d'une équipe éducative dont le mandat consiste à assurer le suivi d'enfants et d'adolescents placés en familles d'accueil de réadaptation. Les principaux points abordés concernent l'évolution de cette équipe éducative, son fonctionnement général, les relations qu'elle entretient avec ses différents partenaires, la perception que ces intervenants ont de leurs partenaires et les différentes facettes de leur travail clinique.

Introduction

Selon le rapport Roberge (1991) intitulé *Le système québécois d'aide aux jeunes en difficulté et leurs parents : esquisses et questions*, le fonctionnement d'un centre des services sociaux (CSS), d'un centre d'accueil de réadaptation pour mésadaptés sociaux affectifs (CARMSA), d'une famille d'accueil et le travail quotidien des différents professionnels qui y sont impliqués «restent très largement un mystère non seulement pour le commun des mortels mais pour tous ceux qui n'appartiennent pas

immédiatement à cet univers» (51). En conséquence, Roberge (1991) recommande «de faire en sorte de combler ce vide par une série de monographies sur les pièces les plus importantes du dispositif d'aide à la jeunesse en difficulté, leur fonctionnement, leurs relations» (52).

Cette recherche s'inscrit précisément dans cette perspective. Notre objectif consiste à décrire le fonctionnement d'une équipe éducative d'un centre d'accueil de la région de Montréal, dont le mandat est d'assurer le suivi d'enfants et d'adolescents placés en familles d'accueil de réadaptation. Suivront une analyse critique de ce fonctionnement et la présentation de certaines recommandations élaborées à la lumière des rapports Bouchard (1991), Harvey (1991), Jasmin (1992) et Roberge (1991).

Avant de décrire en détail le fonctionnement de cette équipe éducative, nous tenons à présenter les caractéristiques des enfants et des adolescents auxquels ces intervenants offrent des services de réadaptation. De plus, il nous importe de préciser les principales contraintes juridiques et structurelles avec lesquelles ces intervenants doivent composer.

1. Caractéristiques des jeunes bénéficiant d'un suivi

Les jeunes qui bénéficient de ce service sont au nombre de soixante-six, dont seize filles et cinquante garçons. L'âge de ces enfants se situe entre trois et treize ans et 80,3 % d'entre eux ont neuf ans et moins. Parmi eux, 60,6 % ont connu au moins trois placements en milieu substitut avant d'être admis dans ce service. La durée moyenne des placements antérieurs au placement actuel est de 35,4 mois. Dans neuf cas sur dix, ces enfants vivaient déjà en milieu substitut avant leur admission dans ce service et, dans près de six cas sur dix, ces enfants ont peu ou pas de contact avec leur famille d'origine. Enfin, dans 68,4 % des cas, les familles naturelles de ces jeunes vivent des revenus de l'aide sociale.

Grosso modo, le portrait type du jeune qui bénéficie de ce service est le suivant : il s'agit d'un garçon de moins de neuf ans qui a été placé en milieu substitut pendant trois ans avant son entrée en famille d'accueil de réadaptation. Bon nombre de ces jeunes ont vécu plus de la moitié de leur vie en milieu substitut. Ces jeunes proviennent de familles présentant de multiples problèmes, où les tentatives, parfois répétitives,

des parents d'assumer leur rôle parental se sont soldées par des échecs. Enfin, tous ces jeunes présentent des problèmes de comportement.

Une étude de la clientèle desservie par ce service nous apprend, entre autres, que sur les soixante-six jeunes qui vivaient en famille d'accueil de réadaptation au cours de la période du 1^{er} juillet 1988 au 1^{er} juillet 1991, trente-deux l'ont quittée au cours de cette période. Parmi eux, 50 % sont retournés vivre soit avec leur mère (31,3 %), soit avec leur père (15,6 %) ou soit avec leurs deux parents (3,1 %). Tous les autres ont été soit replacés dans un autre milieu substitut (40,6 %), soit maintenus dans la même famille d'accueil, mais cette fois-ci la famille était considérée comme famille d'accueil régulière. Les durées de séjour des enfants se répartissent comme suit : 25 % ont quitté leur famille d'accueil de réadaptation au cours de la première année de placement; 46,9 % y avaient séjourné entre treize et trente-six mois; enfin, 28,1 % y avaient séjourné plus de trente-sept mois.

2. Principales contraintes juridiques et structurelles auxquelles sont confrontés ces intervenants

Comme le soulignent Crozier et Friedberg (1977), nos modes d'action collective ne sont pas strictement déterminés par la structure objective des problèmes à résoudre; ils sont aussi élaborés dans des contextes où s'exercent de multiples contraintes, de multiples enjeux. Selon ce point de vue, pour comprendre le sens et la fonction des pratiques «contingentes» prônées par les intervenants d'un service comme celui-ci, il faut considérer les principales contraintes juridiques et structurelles auxquelles ils sont confrontés quotidiennement dans leur travail.

2.1 Contraintes juridiques

Le premier article de la loi sur la protection de la jeunesse privilégie la responsabilité des parents à l'égard de leurs enfants. Dans les cas de défaillance des parents dans l'exercice de leurs rôles parentaux, ce principe commande à l'État d'intervenir afin d'améliorer la situation tout en évitant, autant que faire se peut, de se substituer aux parents. En d'autres mots, son rôle vise essentiellement à indiquer à ces parents leurs lacunes éducatives et à leur faciliter l'accès aux moyens par lesquels ils pourraient y remédier (Jasmin, 1992).

Or, dans les faits, l'équipe éducative dont il est question ici intervient auprès d'enfants dont les parents sont peu présents sinon totalement absents. Malgré l'absence manifeste de ces parents, la loi oblige ces intervenants à tout mettre en œuvre pour favoriser la réinsertion de ces enfants dans leur famille. Ces intervenants sont donc confrontés à une situation tout à fait paradoxale : d'un côté, on leur demande de travailler dans l'esprit de la loi de la protection de la jeunesse, c'est-à-dire dans le but de favoriser la réinsertion de ces enfants dans leur famille naturelle; d'un autre côté, on leur confie des enfants pour qui la probabilité de réinsertion dans leur famille est très faible, sinon nulle.

Enfin, ces intervenants n'ont pratiquement jamais la possibilité de rencontrer les familles de ces enfants; ce travail revient à un praticien social appartenant à une autre entité administrative que le centre d'accueil, soit le Centre des services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM).

2.2 Contraintes structurelles

Le type de clientèle desservie par ce service et les règles de travail de ces intervenants constituent d'autres sources de contraintes.

La majorité des enfants accueillis sont en situation de «bout de ligne», c'est-à-dire qu'après avoir vécu en familles d'accueil et en centres d'accueil pendant quelques années, ils continuent malgré tout à présenter des problèmes de comportement. Or les centres d'accueil de réadaptation ont le mandat de réduire le plus possible la durée de séjour des enfants. Il devient donc nécessaire, malgré leur besoin toujours présent de services rééducatifs, de prévoir, pour ces jeunes, un autre milieu de vie. Par ailleurs, la réinsertion en milieu naturel est peu probable puisque les parents de ces enfants se disent toujours dans l'impossibilité de les reprendre. Dans un tel contexte, les intervenants se trouvent pris avec des enfants pour qui il n'existe aucune ressource. C'est en bonne partie pour résoudre ce dilemme que les responsables de ce centre d'accueil ont décidé de mettre sur pied un programme de familles d'accueil de réadaptation. L'objectif était d'offrir à ces enfants un milieu de vie plus normal, tout en leur donnant la possibilité de continuer à recevoir des services de réadaptation.

La mise sur pied de ce service a aussi permis au centre d'accueil de faire d'une pierre deux coups : à la fois réduire la durée des séjours en institution et réaliser des économies substantielles.

Or, comme on le sait, toute solution engendre à son tour ses propres effets pervers. Ainsi, selon les politiques du ministère de la Santé et des Services sociaux, la famille d'accueil de réadaptation a droit au supplément quotidien de 13 \$ tant et aussi longtemps que l'enfant dont elle a la garde présente des problèmes de comportement. Cette règle de gestion place donc les enfants, les familles d'accueil et les intervenants dans une double contrainte. En effet, d'un côté, ils conviennent tous ensemble de travailler à améliorer la conduite de l'enfant. D'un autre côté, ils souhaitent tous que le placement dure le plus longtemps possible. Autrement dit, pour réussir à assurer un milieu familial stable à ces enfants, ceux-ci doivent continuer à présenter des problèmes de comportement. Pour se sortir de cette situation, ces intervenants auront parfois tendance à ne pas réviser leur diagnostic de départ malgré les améliorations qu'ils observent dans la conduite générale de certains enfants.

3. Description du fonctionnement de cette équipe éducative

3.1 Cueillette des données

Les données qui ont permis de cerner le fonctionnement de cette équipe éducative ont été recueillies au cours de quatre entrevues de groupe, d'une durée de trois heures chacune. Ces entrevues ont été menées en janvier et février 1991, auprès de l'ensemble des membres de cette équipe éducative¹. Il s'agissait d'entrevues non directives mitigées (Mayer et Ouellet, 1991, 315-316). Pour être en mesure de cerner et de décrire de façon détaillée tous les aspects constituant leur fonctionnement, nous leur avons demandé de nous présenter des histoires types de prise en charge. Au total, huit situations cliniques ont ainsi été investiguées au cours des douze heures d'entrevue. Toutes ces entrevues ont été enregistrées sur bandes audio. Il est à noter que cette recherche a été réalisée avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la création des centres régionaux de la jeunesse.

¹ Cette équipe comprenait cinq éducateurs et éducatrices et une coordonnatrice.

3.2 Analyse de contenu

À la suite de ces entrevues, nous avons procédé à une analyse de contenu directe (Mayer et Ouellet, 1991, 478) des informations ainsi recueillies. De façon systématique, nous avons extrait de ces entrevues toutes les informations relatives à l'évolution de cette équipe éducative, à ses orientations cliniques, à son fonctionnement général, aux relations qu'elle entretient avec ses différents partenaires, la perception qu'elle a des enfants, de leur famille naturelle et des familles d'accueil de réadaptation et, en dernier lieu, les informations relatives aux différentes étapes de son intervention. Nous présenterons ci-après l'information que nous avons ainsi été en mesure de recueillir sur chacun de ces points.

Cette façon de procéder comportait, à notre avis, certains avantages mais présentait aussi certaines limites. D'abord, le fait d'amener les intervenants de cette équipe à nous parler de situations cliniques typiques auxquelles ils sont régulièrement confrontés nous permettait d'identifier les principaux rituels thérapeutiques qu'ils privilégient, d'avoir accès aux perceptions qu'ils ont de leur rôle et de celui de leurs différents partenaires, et d'avoir un aperçu de la nature des relations qu'ils entretiennent avec ces derniers. Par contre, le fait de nous centrer exclusivement sur la perception de ces intervenants, et ce, pour huit situations cliniques différentes seulement, introduisait, à notre avis, un certain biais (point de vue subjectif et rétrospectif) et ne nous permettait pas de cerner la réalité complexe de ce service. Pour réussir à mieux cerner cette réalité, il aurait fallu aussi prendre en considération le point de vue d'autres acteurs impliqués, tels les intervenants sociaux et les familles d'accueil. Conséquemment, il faudra avoir à l'esprit que la description que nous faisons du fonctionnement de cette équipe éducative est partielle et partielle et que les conclusions qui pourront être dégagées de notre analyse de contenu en seront inévitablement teintées.

3.2.1 *Évolution de l'équipe éducative*

Au départ, cette équipe était composée d'éducateurs qui, jusque-là, avaient travaillé auprès d'enfants placés en centre d'accueil. Ces éducateurs avaient donc peu d'expérience de travail auprès des familles et de la communauté. Leur expertise comme éducateurs auprès de familles de réadaptation s'est donc développée au fil du temps, par essais et erreurs.

De plus, ils ont suivi une formation à l'approche systémique et ont approfondi les écrits de Myriam David sur le placement d'enfants en famille d'accueil. C'est ainsi qu'ils ont progressivement appris à recruter des familles fiables, à préparer l'arrivée des enfants dans ces familles, à favoriser des jumelages enfant-famille d'accueil offrant les meilleurs pronostics, à soutenir les familles d'accueil dans leur travail auprès de ces enfants et non à prendre en charge ces enfants, comme ils le faisaient en centre d'accueil, et à composer avec d'autres partenaires tels que les intervenants sociaux, les professeurs, etc.

Le fait que le mandat qui lui a été confié soit foncièrement différent de celui des autres équipes éducatives du centre d'accueil semble avoir influencé la dynamique interne de cette équipe. Selon les témoignages recueillis, la dynamique de cette équipe se caractériserait, entre autres, par une forme de repli sur soi par rapport à l'extérieur, un fort sentiment d'appartenance, la non-différenciation des membres entre eux, le consensus, l'évitement des confrontations ouvertes et la difficulté d'accepter un nouvel arrivant. De plus, le morcellement des services de soins, le peu de contact que cette équipe a avec les intervenants sociaux et le type d'intervention qu'elle a su développer au cours des années ont sûrement contribué à favoriser chez les membres de cette équipe un climat de méfiance et même de rivalité à l'égard des intervenants sociaux du CSSMM. En somme, bien que cette équipe ait développé une pratique clinique très riche au fil des années, le contexte structurel dans lequel elle a évolué a malencontreusement contribué à favoriser son isolement.

3.2.2 *Les principales étapes de leur intervention*

De la sélection des familles d'accueil au départ de l'enfant, une fois les objectifs du placement atteints, nous avons identifié pas moins de dix étapes différentes.

Première étape – La sélection

Les familles d'accueil sont sélectionnées principalement en fonction de la nature de leurs motivations à accueillir l'enfant et du type de lien affectif qu'elles entendent établir avec l'enfant. À partir des propos recueillis auprès des éducateurs, il nous a été possible de dégager certaines règles ou certains critères qui semblent orienter cette sélection. Ainsi,

les couples qui n'ont pas d'enfants ou ceux qui nourrissent trop d'attentes à l'égard de l'enfant à accueillir sont considérés comme plus à risque d'échouer et, donc, font l'objet d'un refus ou de sérieuses hésitations. Il en va de même pour les familles où on soupçonne ou constate un trop grand désir d'investissement affectif. Les intervenants expriment aussi des réticences envers les parents qui recherchent des compagnons pour leurs enfants. De façon générale, l'équipe soutient que les familles qui présentent leur candidature pour être famille d'accueil le font toujours à un moment précis de leur histoire, d'où l'importance de savoir décoder l'intention cachée derrière leur discours. Les motivations les mieux acceptées sont le besoin d'un revenu supplémentaire, le désir de recréer une vie de famille et, enfin, l'occasion, pour la femme, d'accéder à un travail sans que la famille souffre de son absence. L'expérience antérieure constitue aussi un élément favorable à la sélection.

Deuxième étape – La formulation et le dépôt de la demande de placement

La demande provient soit d'une ressource du réseau de la santé et des services sociaux, soit d'autres services relevant du centre d'accueil, tels un foyer de groupe ou une unité de vie. Selon l'équipe, les demandeurs, qu'ils appartiennent au centre d'accueil ou à un autre établissement, ne démontrent pas toujours une connaissance satisfaisante des orientations du service, de son fonctionnement et des critères d'évaluation de la demande. En outre, la responsable affirme devoir souvent informer les demandeurs de la nécessité d'obtenir l'accord des parents naturels. Dans les cas d'enfants vivant au centre d'accueil depuis un certain temps, la demande de placement se révèle souvent une décision unilatérale des équipes éducatives, sans consultation préalable du jeune et de sa famille.

Troisième étape – L'évaluation de l'enfant dans son milieu de vie au moment de la demande

Si le jeune vit dans une ressource résidentielle relevant du centre d'accueil, l'équipe qui assure le placement s'occupera de rencontrer les éducateurs responsables de l'enfant. La précision, la pertinence et la nature de l'information ainsi recueillie dépend de l'ouverture, de la réceptivité et de la disponibilité de ces personnes. L'évaluation ne comprend

pas nécessairement un bilan psychologique, les éducateurs se montrant critiques face à cet outil et plutôt sélectifs dans le choix du psychologue-évaluateur. Lorsque le client vit encore dans sa famille naturelle, un praticien social ou un éducateur assure la rencontre avec la famille.

Quatrième étape – L'évaluation de la situation et des besoins de la famille naturelle

Cette démarche appartient par tradition aux praticiens sociaux. Pour l'équipe éducative, cette façon de faire constitue toutefois un obstacle et une entrave à la qualité de l'aide qu'elle souhaite offrir aux familles naturelles. Cependant, les intervenants ne rencontrent pas ce problème quand il s'agit de très jeunes enfants; ils sont d'emblée directement impliqués auprès des familles.

Cinquième étape – Le traitement de la demande

Sous l'égide de la direction des services professionnels, le comité d'orientation générale du centre d'accueil trace les grandes lignes du placement. L'équipe soulève deux problèmes par rapport à cette procédure. D'une part, elle déplore les réticences du comité à inviter les parents naturels à ces rencontres. D'autre part, elle exprime le risque que les décisions prises par ce comité limitent les éducateurs dans l'élaboration et dans la réalisation des plans d'action. Il est vrai que les intervenants ont souvent été contraints, par le passé, d'appliquer des recommandations avec lesquelles ils n'étaient pas toujours d'accord.

Sixième étape – L'élaboration du plan d'action

En principe, cette étape devrait, selon l'équipe, s'effectuer en concertation avec les praticiens sociaux et contenir les orientations cliniques spécifiques du placement. Il semble, par contre, qu'elle soit compromise à la fois par les conflits de rôle entre le comité d'orientation générale et l'équipe éducative ainsi que par les relations tendues entre cette dernière et les praticiens sociaux.

Septième étape – Le jumelage enfant-famille d'accueil

La réussite de cette étape relève presque d'un tour de magie. Aux dires des intervenants, on ne peut pas déterminer quel enfant sera compatible avec telle ou telle famille, on peut seulement dire lequel ne le sera

pas. À partir des règles de vie, de la culture et des valeurs d'une famille, il est ainsi possible d'identifier des zones d'intolérance, qui incitent ou non l'équipe à aller plus avant avec une famille. La couleur de la peau de l'enfant, ses comportements sexuels, sa façon de démontrer son affection, ses besoins d'ordre médical et l'implication de la famille naturelle sont autant d'éléments dont il faut tenir compte lors du jumelage.

Autre question fort pertinente. Faut-il encourager le placement des fratries dans une même famille d'accueil? Les témoignages recueillis tendent davantage à faire valoir leur séparation. En effet, on y voit l'occasion pour les enfants d'avoir enfin «quelque chose» qui leur appartient en propre. Les tensions qui existent dans certaines fratries font en sorte qu'il paraît préférable parfois de limiter les contacts entre les enfants. De plus, en séparant les fratries, on risque moins de mettre en péril l'équilibre de la famille d'accueil.

D'après leur expérience, les intervenants croient que les motivations des jeunes à vivre avec leurs frères et sœurs sont aussi variables. De fait, le désir d'être avec l'autre se manifeste plus fortement chez les plus jeunes enfants, tandis que les aînés parlent moins souvent de leur fratrie. On note aussi l'absence totale de liens chez certains enfants séparés depuis longtemps de leur fratrie.

À cet ensemble de restrictions d'ordre moral ou thérapeutique, s'ajoutent des règles administratives et des contingences temporelles parfois complexes et difficilement adaptables. Par exemple, il ne suffit pas de disposer d'une ressource pouvant accueillir en même temps tous les enfants d'une même fratrie, il faut encore pouvoir assurer à la famille d'accueil un revenu constant. Il faut donc pouvoir la mettre à l'abri des départs et des changements de statut associés au degré d'implication nécessaire à la réadaptation.

Doit-on conclure que l'équipe éducative s'affirme pour la séparation des fratries? On aurait tort, car la réunion des fratries dans les mêmes familles d'accueil figure parmi les premières recommandations des intervenants pour améliorer le contexte du placement. D'ailleurs, en réponse à une question transposant cette problématique par rapport à leur vécu personnel, tous les intervenants disent qu'ils auraient souhaité ne pas être séparés de leur fratrie s'ils avaient eu à être placés étant jeunes.

Huitième étape – Présentation de l'enfant, intégration

Dans un premier temps, l'intervenant assigné auprès de la famille rencontre cette dernière afin de lui fournir toute l'information nécessaire sur l'enfant et sa famille et d'obtenir ensuite son accord. Cette phase peut comprendre plus d'une visite, l'important étant de familiariser les parents d'accueil à l'enfant et de répondre à toutes les questions susceptibles d'influencer leur décision.

L'intervenant et la famille ne savent cependant vraiment à quoi s'en tenir que lorsque le jeune est introduit à la famille. Pour les uns comme pour les autres, tout devient alors question de «feeling». Il faut laisser parler les sentiments que suscite le premier contact; «ça clique ou ça ne clique pas». Malgré la difficulté à cerner réellement les variables significatives dans la réussite d'un jumelage, l'équipe affirme avoir quand même développé une certaine expertise dans le domaine. En effet, l'intuition de tous et chacun conduit en général à d'heureuses associations.

Neuvième étape – Le suivi

Le placement sollicite à la fois un suivi dans la famille d'accueil et dans la famille naturelle. De plus, ce suivi tient autant de la relation d'aide (sinon plus, si on se fie aux témoignages) que de l'intervention éducative. De façon générale, les intervenants rencontrent les familles d'accueil une fois par deux semaines. Ces rencontres visent à aider les parents d'accueil à résoudre les problèmes qu'ils vivent avec l'enfant placé et éventuellement avec ses parents naturels. Autrement dit, le travail des intervenants en est davantage un de consultant et de soutien à la famille d'accueil que d'intervenant direct auprès de l'enfant.

Actuellement, l'équipe constate des difficultés à répondre adéquatement aux besoins de l'enfant et des familles. Elle attribue cet état de fait à la répartition actuelle des responsabilités entre praticiens sociaux et éducateurs, et au peu de collaboration existant entre les deux parties.

Dans ce contexte, les problèmes qui impliquent à la fois la famille naturelle et la famille d'accueil sont particulièrement difficiles à résoudre. Comment, par exemple, l'intervenant peut-il aider une famille d'accueil à faire face aux troubles de comportement d'un enfant lorsque ceux-ci sont

provoqués par la réaction négative de ses parents naturels au placement? Il n'a aucun contrôle sur ce qu'il voit comme source réelle du problème.

L'absence de support éducatif dans la famille naturelle a aussi pour conséquence de rendre difficile le maintien des acquis réalisés par l'enfant dans la famille d'accueil. Les intervenants reconnaissent, en effet, leur peu d'influence sur l'issue du processus de réadaptation après le départ de l'enfant de la famille d'accueil. Dans cet esprit d'ailleurs, l'équipe recommande que ce soit le même intervenant qui s'occupe à la fois de l'enfant, de la famille et de la famille d'accueil. De plus, certains membres pensent qu'ils auraient avantage à être chapeautés par le centre de services sociaux plutôt que par le centre d'accueil.

Dixième étape – Le départ de l'enfant de la famille d'accueil

L'atteinte des objectifs du plan d'action signifie habituellement la fin du séjour en famille d'accueil de réadaptation. L'enfant, qui n'a plus besoin de services aussi spécialisés, sera orienté soit vers sa famille naturelle ou vers une famille d'accueil régulière. Cependant, il arrive aussi qu'il faille, pour diverses raisons, retirer l'enfant de la famille d'accueil de réadaptation avant terme. Des solutions telles que le retour en centre d'accueil ou l'intégration dans une autre famille de réadaptation sont alors envisagées.

Chaque départ comporte ses enjeux propres et fait vivre aux personnes impliquées des sentiments particuliers. L'enfant quitte souvent la famille d'accueil avec la tristesse de devoir défaire des liens dont il commençait à peine à profiter. Il se retrouve devant l'inconnu, confronté à la question «Qu'est-ce qu'il va m'arriver?» L'enfant doit tout abandonner et il a peur de l'avenir, mais aussi de redevenir ce qu'il était à son arrivée. Selon les éducateurs, lorsque les jeunes réagissent péniblement à la cessation du suivi éducatif, cela a souvent pour conséquence un retour des comportements dysfonctionnels. L'expérience répétée des départs, outre la peine et l'insécurité qu'elle pose, provoque aussi des réactions d'aversion à l'égard du placement. Le jeune ne veut plus vivre la perte et, par conséquent, refuse de s'engager dans de nouvelles relations. On pourrait croire, compte tenu des sentiments qui lient l'enfant à sa famille naturelle, que le retour à la maison constitue un événement heureux, presque une fin idéale. Pourtant, l'équipe éducative parle très

peu de cette alternative sinon pour souligner son incertitude quant aux probabilités de la réussite de cette nouvelle intégration. Dans la majorité des cas, en fait, les enfants semblent plutôt être dirigés vers d'autres familles d'accueil, d'où la prédominance, sans doute, des sentiments douloureux décrits plus haut. Une telle situation amène certains intervenants à réclamer la modification du système de placement. Ils souhaiteraient que l'enfant bénéficie de la stabilité et de la permanence des services d'une famille d'accueil qui lui serait attribuée dès le premier placement. Cette proposition n'est cependant pas sans soulever plusieurs interrogations quant à sa faisabilité, considérant la complexité des politiques et procédures qui régissent les établissements et le système de distribution de services. D'autre part, un intervenant souligne que le problème provient d'abord du fait que les échéances fixées dans le plan d'action ne sont souvent pas respectées. Ainsi, l'enfant séjourne beaucoup plus longtemps que prévu dans la famille d'accueil et de réadaptation, assez longtemps pour établir les liens qu'il doit ensuite rompre.

Du côté de la famille d'accueil, le départ de l'enfant peut susciter de la tristesse, de l'inquiétude ou du soulagement, selon ce qui a motivé le départ. Contrairement au discours officiel qui insiste sur la notion de deuil et sur le besoin de la famille d'accueil de vivre une période d'arrêt avant l'arrivée d'un autre enfant, les propos des intervenants témoignent de beaucoup plus de nuances. Certains contredisent même ce point de vue. Une famille n'a pas nécessairement besoin d'une période d'arrêt, surtout lorsqu'une telle mesure implique une baisse de son revenu. Par contre, les intervenants s'entendent pour dire que les familles ne veulent habituellement pas qu'on leur parle du départ éventuel de l'enfant. Elles ne veulent pas en connaître la date prévue et remettent tant qu'elles le peuvent le moment d'en discuter. Les parents manifestent de l'inquiétude quant à l'avenir de l'enfant et ils vivent son départ douloureusement.

Le départ des enfants de la famille d'accueil de réadaptation a aussi pour conséquence de mettre fin au suivi éducatif. Or, l'équipe affirme la nécessité que soit assurée la continuité du processus de réadaptation dans le milieu d'intégration, qu'il s'agisse de la famille naturelle ou d'une famille d'accueil régulière. Selon les intervenants, le moyen idéal de remédier à cette lacune serait de mandater un seul et même intervenant auprès de tous les milieux. Ce dernier pourrait ainsi accompagner le jeune

tout au long de son évolution. Cette proposition suppose évidemment que l'on remédie au morcellement des services.

3.2.3 *Les relations entre les différents partenaires*

Nous nous attarderons principalement dans cette section à décrire les relations existant entre l'équipe éducative et les familles d'accueil d'une part et, d'autre part, celles qui prévalent avec les praticiens sociaux.

Relations avec les familles d'accueil

La qualité de cette relation constitue la valeur la plus sûre de la réussite du placement et, par conséquent, de la reconnaissance socioprofessionnelle de l'équipe éducative par les autres services et établissements du réseau. En effet, il serait impossible de défendre des principes tels que la normalisation et l'intégration, sans l'existence de ces familles prêtes à se substituer à la famille naturelle de l'enfant.

Les intervenants affirment manifester, à l'égard des familles d'accueil sélectionnées, une acceptation presque inconditionnelle. Le respect de leurs valeurs, de leurs croyances et de leur rythme d'adaptation et de fonctionnement sont autant de manifestations de cette acceptation. De plus, ces attitudes favorisent le maintien d'une relation harmonieuse. Les intervenants tiennent vraiment à ce que s'établisse un climat de confiance, d'échange et de réciprocité avec la famille d'accueil. Pour ce faire, ils adoptent des comportements d'écoute, de calme, de franchise et d'ouverture. Enfin, la tolérance et l'absence de blâme face aux attitudes éducatives parfois inappropriées des parents d'accueil contribuent aussi à renforcer la qualité de la collaboration entre l'intervenant et la famille d'accueil. Chacun possède ses stratégies relationnelles telles l'humour, l'attention apportée aux enfants, le fait de parler de soi et de sa famille, de présenter sa famille à la famille d'accueil par le biais d'activités sociales organisées, d'observer et de souligner les changements, de complimenter, de donner des exemples de situations semblables aux leurs. Toutes ces stratégies ont pour but le renforcement positif et l'établissement de rapports égaux.

Cette bonne entente peut se faire au détriment d'autres intervenants du réseau. Ainsi, il arrive qu'une famille d'accueil critique les services rendus par les praticiens sociaux et que l'intervenant lui donne raison.

Relations avec les praticiens sociaux

L'équipe a peu d'éloges à faire aux praticiens sociaux avec qui elle partage la responsabilité de mener à bien le rétablissement de liens harmonieux entre le jeune et son milieu. Selon eux, ces professionnels ne comprennent pas la problématique du placement et sont remplis de préjugés négatifs.

Les intervenants reprochent aux praticiens sociaux de ne pas voir la situation dans son ensemble, plus précisément de chercher à se protéger eux-mêmes et leurs clients, c'est-à-dire les familles naturelles. De plus, ils considèrent que l'approche thérapeutique adoptée par les praticiens sociaux ne convient pas au contexte ni aux besoins rencontrés par la clientèle qui bénéficie des services de placement.

Enfin, ils ne sont pas satisfaits de la collaboration dont ces professionnels font preuve. Ou bien les praticiens sociaux se montrent non collaborateurs, ou bien ils sont débordés de travail et, de ce fait, incapables d'assurer la régularité et la continuité de leurs suivis. Les plus compétents présentent des signes de surmenage professionnel et les autres, dans les meilleurs cas, acceptent de collaborer lorsque le centre leur assure de supporter la famille naturelle.

Somme toute, les intervenants questionnent la pertinence de l'intervention des praticiens sociaux; ils préféreraient qu'un seul intervenant soit responsable à la fois du suivi éducatif et du suivi psychosocial dans la famille d'accueil comme dans la famille naturelle.

3.2.4 La perception que l'équipe éducative a des personnes concernées

Les jeunes

Selon l'équipe, les émotions et les pensées vécues par les enfants ne sont souvent pas exprimées telles quelles. Elles se traduisent plutôt par une variété de symptômes dont les plus courants sont le refus de quitter la mère d'accueil (pour aller à l'école, par exemple), les comportements agressifs (davantage même que les comportements dépressifs), le bris et le vol d'objets dans la famille d'accueil, l'énurésie (dans la famille naturelle ou dans la famille d'accueil) ainsi que des comportements hyperactifs incluant une faible capacité d'attention à la tâche.

En allant un peu plus avant dans la réflexion, les intervenants interprètent ces symptômes comme l'expression de l'incertitude et de l'insécurité du jeune devant les liens qu'il a à établir avec la famille d'accueil et ceux qu'il ressent le besoin de maintenir avec sa propre famille. «Il a peur de se faire avoir»; il refuse d'investir dans une relation de crainte d'entraver ainsi un retour potentiel dans sa famille naturelle, retour qu'il espère indépendamment de la qualité du milieu substitut. Il ne se permet donc pas d'être bien dans la famille d'accueil et, lorsqu'il y parvient, il vit la menace qu'on vienne détruire cette relation. Le placement étant, de plus, une situation relativement temporaire, le jeune se trouve toujours confronté à la question «Que va-t-il m'arriver après?»

Les familles naturelles

L'équipe souhaiterait que les parents naturels soient invités au comité général d'orientation et déplore les réticences de certains professionnels à les recevoir lors de ces rencontres. La valorisation des principes d'intégration et de normalisation justifie en partie cette préoccupation. Par ailleurs, les intervenants ne peuvent que reconnaître l'influence qu'exercent les parents naturels, particulièrement les mères, sur la réussite du placement. On attribue, en effet, plus d'un échec aux attitudes de non-collaboration des mères.

Bien que l'équipe insiste sur l'importance de dresser un portrait positif de la mère et du père naturels lors de la présentation d'un jeune à une famille d'accueil potentielle, la tâche semble souvent ardue. En effet, les intervenants ont souvent une image négative des parents naturels. On parle de dossiers «noirs» qui, avec le bénéfice du doute et un regard neuf, pourraient redevenir «gris». La phrase que les éducateurs utilisent afin d'expliquer la réalité des familles naturelles aux familles d'accueil est sans doute celle qui résume le mieux le principe qu'ils s'efforcent de promouvoir : «Ce sont des gens en difficulté, il faut les aider.»

Entre ce désir de leur venir en aide et celui d'assurer la réussite du placement, l'éducateur se retrouve souvent en situation conflictuelle. Comment excuser les comportements dérangeants d'une mère qui téléphone toujours à l'heure du repas dans la famille d'accueil? Comment justifier le fait que des vêtements neufs ne reviennent pas après un congé de fin de semaine? Comment calmer l'indignation ou l'inquiétude de

parents d'accueil devant la négligence et les comportements délinquants qu'ils observent chez certains parents naturels? Ces questions nous amènent à parler des différentes relations qu'entretient la famille naturelle avec l'enfant en situation de placement et avec les intervenants engagés dans le processus de réadaptation.

Les relations parents-enfant. – Aux dires de l'équipe, l'essentiel de la responsabilité éducative de l'enfant revient à la mère, le père étant ou bien absent ou bien remplacé par un autre conjoint. Souvent, elle ne sait pas ce qu'elle veut pour son enfant et ne prend pas de décisions ayant des conséquences à long terme. De façon plus générale, les intervenants considèrent que les familles naturelles voient l'enfant comme une possession. Puisqu'elles sont généralement pauvres et démunies, elles tiennent à tout prix à maintenir les liens avec cet enfant, qui constitue souvent leur seul bien.

Les relations parents naturels-parents d'accueil. – Habituellement, les relations sont de nature assez conflictuelle. Les mères naturelles se trouvent souvent en rivalité avec les mères d'accueil. Les intervenants se fondent sur les témoignages de certaines et sur leur interprétation des comportements pour conclure que les mères craignent d'être délaissées ou qu'on leur vole leur enfant. Elles se sentent remises en question et menacées dans leurs compétences et dans leur rôle.

Les relations parents naturels-praticiens sociaux. – C'est principalement avec ces professionnels que les parents entretiennent ou doivent entretenir des liens. L'équipe connaît peu de choses quant à ces échanges et déplore le fait de ne pas être consultée davantage.

Les relations parents naturels-éducateurs. – Dans la pratique, les éducateurs ne rencontrent que très occasionnellement les parents naturels. Pour eux, cela limite la portée de leurs interventions.

Les familles d'accueil de réadaptation

Comme nous le verrons dans la prochaine partie, la famille d'accueil constitue, pour l'équipe, le lieu de l'intervention éducative.

Pourquoi choisit-on de devenir famille d'accueil? – Les intervenants identifient plusieurs motivations : l'aspect pécuniaire, un vide que

la vie de couple ne parvient pas à combler, la valorisation de la vie de famille, le besoin de réparer, le désir aussi d'aider les enfants.

C'est cependant la question du gain financier qui comporte les enjeux les plus délicats à traiter. Il semble, d'une part, que les familles d'accueil subissent les préjugés des écoles et d'autres milieux qui voient d'un mauvais œil le fait de recevoir une compensation pécuniaire pour la garde d'enfants. D'autre part, bien que cette allocation ne constitue pas un salaire au sens de la loi, il n'en demeure pas moins qu'avec la garde de deux ou trois enfants, elle puisse facilement équivaloir à un salaire moyen.

En plus de vivre l'ambiguïté de leur position sociale, les familles d'accueil vivent aussi des conflits d'intérêts entre leurs membres. Ainsi, les intervenants se souviennent de situations où les parents, trop intéressés par les avantages de ce revenu supplémentaire, se refusaient à constater la dégradation du climat familial. Ils pouvaient même en arriver à nuire à leur santé ou à celle de leurs enfants.

Quelles sont les qualités reconnues par l'équipe aux familles d'accueil? – Les intervenants identifient plusieurs qualités chez les familles d'accueil. D'abord, ils les trouvent courageuses, admettant facilement qu'eux-mêmes seraient incapables de faire ce genre de travail. Ils soulignent aussi leur créativité et leur persévérance, alors qu'elles s'efforcent d'intégrer l'enfant dans le milieu. De plus, les intervenants admirent la capacité des familles à trouver leurs propres solutions. Enfin, ils sont touchés par le souci dont elles font preuve. Elles prennent soin de nous, disent-ils.

Cette dernière citation pourrait bien commencer par «de la même façon que nous prenons soin d'elles...», car les familles d'accueil ne présentent pas que des forces, elles ont aussi des besoins : ceux d'être rassurées sur leurs compétences et d'être félicitées pour la qualité de leurs interventions, par exemple.

L'équipe accorde beaucoup d'importance à l'intérêt exprimé par les parents d'accueil de recevoir de l'information concernant la famille naturelle, comme s'il s'agissait d'un devoir que de répondre à leurs questions. Ainsi, bien que l'équipe considère nécessaire de filtrer l'information

(«toute vérité n'est pas bonne à dire»), il lui arrive aussi, par contre, de contester les limites de la confidentialité fixées par les praticiens sociaux.

Il peut aussi arriver que certaines actions s'imposent afin de protéger les familles d'accueil contre des parents naturels qui les importunent. On cite, entre autres, le cas d'un père à qui on a dû interdire les visites à la famille d'accueil.

Les besoins des familles varient selon qu'elles sont nouvelles ou expérimentées. En situation de problèmes, par exemple, les premières ont besoin d'être rassurées tout de suite. Elles acceptent donc moins bien les délais d'attente que les plus anciennes, qui connaissent bien les ficelles du métier.

Les relations famille d'accueil-enfant. – Les familles d'accueil ont envers l'enfant la responsabilité d'assurer son bien-être, sa sécurité et son éducation. L'équipe se montre claire quant au type d'investissement affectif qu'elle attend d'elles, et ce, dès l'étape de la sélection. Il ne s'agit pas d'enfants à adopter ni de petits frères ou de petites sœurs potentiels pour enfants uniques.

Selon l'équipe, les difficultés posées par les enfants qui bénéficient de leurs services sont suffisamment sévères pour qu'il vaille la peine de mettre les parents d'accueil en garde dès le départ. Souvent, affirment les éducateurs, ces derniers veulent croire que les choses seront différentes avec eux, que le jeune n'est pas «si pire que ça». Assez rapidement cependant, ils ont à ajuster leurs attentes à la réalité des troubles de comportement manifestés par le jeune, indépendamment de leurs compétences éducatives.

Le tout est de savoir si la famille parviendra à gérer l'imprévisible, à accepter les crises comme des éléments d'évolution avec lesquelles il importe de composer. De plus, comme nous l'avons vu précédemment, le départ de l'enfant constitue une étape particulièrement chargée d'émotions pour les familles. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'on en est venu à aimer ce dernier au point de vouloir l'adopter. Les intervenants citent à cet effet un cas précis, insistant sur les conflits relationnels et sur les risques qu'un tel attachement comporte pour l'équilibre du couple et de la famille.

Les relations famille d'accueil-famille naturelle. – Bien que l'équipe recommande l'établissement de liens entre les deux familles de sorte que la famille d'accueil puisse servir de modèle à la seconde, elle cite peu d'exemples de bonne entente. En effet, les relations sont plutôt teintées de sentiments de frustration, de rivalité ou d'incompréhension. Les parents d'accueil se plaignent de ce que leurs efforts et leur contribution au bien-être des enfants ne soient pas reconnus par les parents naturels. Certains vont jusqu'à dire que peu importe ce qu'ils feront, ils seront toujours mal reçus.

De plus, les familles d'accueil tolèrent difficilement la négligence et les mauvais traitements que certains jeunes subissent lors de visites chez leurs parents. Dans de tels cas, ces parents manifestent de l'inquiétude quant à l'avenir des jeunes à la fin du traitement. Ils sentent alors davantage la nécessité de protéger l'enfant contre sa famille que celle de travailler avec cette dernière au bien-être de l'enfant.

En résumé, familles d'accueil et familles naturelles semblent deux systèmes en parallèle; en principe, elles doivent partager l'intérêt de l'enfant, mais en pratique, elles éprouvent des difficultés à se tolérer.

Les relations familles d'accueil-praticiens sociaux. – L'équipe possède peu d'information quant au contenu des suivis, ces rencontres se faisant sans sa participation. Les commentaires de certaines familles laissent cependant supposer que les échanges entre praticiens sociaux et familles d'accueil s'effectuent dans un cadre beaucoup plus strict, plus formel que ceux qu'elles entretiennent avec les éducateurs.

Les relations familles d'accueil-éducateur. – Une fois que les familles d'accueil ont acquis l'assurance de ne pas être jugées sur leurs compétences parentales et sur leurs qualités humaines, elles se montrent ouvertes et disponibles à l'intervention éducative. Elles manifestent aussi de l'intérêt pour ce que vit et ce que pense l'intervenant.

Pour ces familles, la régularité des visites et l'assurance de la «permanence» de l'intervenant sont des éléments essentiels à l'établissement d'une relation de confiance. Cette relation se fonde aussi, en quelque sorte, sur un sentiment d'exclusivité («c'est mon intervenant»).

À cela, il existe cependant une contrepartie : les départs et les changements d'intervenants sont vécus douloureusement. Dans de telles situations, les familles ont besoin d'être préparées et supportées; de plus, elles mettent du temps à accepter la nouvelle personne et à investir dans la relation.

4. Analyse critique

Dans un premier temps, nous mettrons en évidence les principales lacunes de ce service. Dans un second temps, nous ferons le point sur l'impact de la nouvelle loi sur la création de Centres régionaux de la jeunesse sur le devenir de ce service.

4.1 Les principales lacunes de ce service

Le fait que le suivi de l'enfant et de sa famille soit assuré par deux groupes d'intervenants différents (éducateurs et intervenants sociaux) travaillant pour des entités administratives distinctes (centre d'accueil et centre des services sociaux) ne favorise certainement pas un travail de concertation entre les intervenants. Bien au contraire, cela semble plutôt contribuer à entretenir un climat de méfiance et de disqualification réciproque. D'ailleurs, selon Harvey (1991), le morcellement des services de soins contribue à l'éparpillement des efforts et au maintien prolongé des enfants en milieu substitut.

Ce manque de concertation n'affecte pas seulement les relations entre les intervenants; cela a aussi un certain impact sur la qualité et l'intensité du suivi offert aux familles. De façon générale, chacune des catégories d'intervenants travaille en vase clos : les éducateurs ont le mandat de travailler auprès des enfants et des familles d'accueil et les intervenants sociaux auprès des parents naturels. De ce fait, les problèmes relationnels dans la famille naturelle de l'enfant, qui peuvent être en partie à l'origine de son placement en milieu substitut, ne font pas directement l'objet d'une intervention thérapeutique. De plus, cette façon de travailler en parallèle crée un terrain propice à l'exacerbation des rivalités entre les familles naturelles et les familles d'accueil. C'est ainsi qu'augmente la probabilité que les enfants se sentent pris dans un conflit de loyauté entre leurs deux familles.

Enfin, l'entrée de l'enfant dans une famille d'accueil de réadaptation n'est pas associée à l'intensification des interventions par les intervenants sociaux auprès des familles naturelles. Cela constitue une limite importante, quand on sait que l'intensité du travail des intervenants sociaux à l'égard des familles favorise la réussite de la réinsertion de l'enfant dans sa famille à la suite du placement (Simard et Vachon, 1991; Liberman, 1987; Rzepnicki et Stein, 1985; Stone et Stone, 1983). De plus, les recherches tendent à montrer que le soutien aux familles naturelles contribue à l'amélioration de la relation parent(s)-enfant (Liberman, 1987; Rzepnicki et Stein, 1985) et à certains gains dans le domaine de la discipline et de la santé de l'enfant (Berry, 1991).

Dans les situations où le placement de l'enfant perdure, il faudrait mettre en place des mesures spéciales pour «relancer les interventions qui paraissent en panne, pour favoriser la réinsertion des enfants dans leur milieu parental ou, lorsque c'est impossible, pour faciliter la formulation de projets de vie permanents» (Harvey, 1991, 116).

Enfin, puisque bon nombre d'enfants pris en charge par ce service ne retourneront pas vivre dans leur famille à la suite de leur séjour en famille d'accueil de réadaptation (50 % des enfants), il faudrait d'ores et déjà tenter de concevoir une structure d'accueil qui pourrait assurer à ces enfants la continuité et la permanence dont ils ont besoin pour parfaire leur développement.

4.2 Les conséquences de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la création de Centres régionaux de la jeunesse

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la création de Centres régionaux de la jeunesse fait en sorte que le fonctionnement et les orientations de l'ensemble des Centres de réadaptation pour jeunes et du Centre des services sociaux de la région de Montréal sont totalement remis en question. Bien que ce processus soit en cours depuis quelques mois, aucune décision n'a encore été prise concernant le devenir du service dont il a été question tout au long de ce texte. Deux hypothèses semblent actuellement faire l'objet de discussions entre les décideurs : certains croient qu'il serait préférable que les Centres jeunesse de Montréal prennent l'entière responsabilité de la gestion des familles d'accueil de réadaptation

puisqu'ils sont les plus qualifiés pour assumer le mandat de réadaptation; d'autres, par contre, jugent préférable que la gestion des familles d'accueil de réadaptation soit assumée par le Comité de la protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) puisque ce dernier a déjà sous sa responsabilité les familles d'accueil régulières. Que ce soit l'une ou l'autre des entités administratives qui hérite de la gestion administrative et clinique des familles d'accueil de réadaptation, il nous semble prioritaire que la prise en charge des placements d'enfants en milieu substitut ne soit plus assumée par des services en parallèle comme c'est le cas actuellement, mais plutôt par des équipes multidisciplinaires stables qui seraient formées pour assurer à la fois le suivi de ces enfants, de leur famille naturelle et des familles d'accueil. Il faut éviter de créer à nouveau une structure qui favorise le morcellement des interventions.

Références

- BERRY, M. (1991).
The assessment of imminence of risk of placement : Lessons from family preservation program. *Children and Youth Services Review*, 13, 239-256.
- BOUCHARD, C. (1991).
Un Québec fou de ses enfants – Rapport du groupe de travail pour les jeunes. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- CROZIER, M. et FRIEDBERG, E. (1977).
L'acteur et le système. Paris : Seuil.
- HARVEY, J. (1991).
La protection sur mesure : un projet collectif – Rapport du groupe de travail sur l'application des mesures de protection de la jeunesse. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- JASMIN, M. (1992).
La protection de la jeunesse : Plus qu'une loi. Rapport du groupe de travail sur l'évaluation de la loi sur la protection de la jeunesse. Québec : Ministère de la Justice.
- LIEBERMAN, F. (1987).
Clinical practice and the social issues of foster care. *Child and Adolescent Social Work*, 4(3), 151-157.
- MAYER, R. et OUELLET, F. (1991).
Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux. Boucherville : Gaëtan Morin.
- RZEPNICKI, T. et STEIN, T.J. (1985).
Permanency planning for children in foster care. *Children and Youth Services Review*, 7, 95-108.

ROBERGE, P. (1991).

Le système québécois d'aide aux jeunes en difficulté et leurs parents : esquisse et questions. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

SIMARD, M. et VACHON, J. (1991).

Perceptions des parents du succès ou de l'échec de la réinsertion familiale d'enfants placés. *Intervention*, 87, 15-23.

STONE, N.M. et STONE, S.F. (1983).

The prediction of successful foster placement. Social Casework. *The Journal of Contemporary Social Work*, 64(1), 11-17.

Abstract. – This text describes the functioning of an educational team which had to follow children and teens placed in the care of readaptation families. The main themes are the evolution of this team, its general functioning, its relations with its partners, the perception its workers have about their partners and the different aspects of their clinical work.

Resumen. – Este texto describe el funcionamiento de un equipo educativo cuyo propósito consiste en seguir el curso de la evolución de niños y adolescentes en readaptación viviendo en familias que los acogen. Los puntos principales tratados conciernen la evolución de este equipo, su funcionamiento general, las relaciones que mantiene con los diferentes participantes, la percepción que los miembros del equipo tienen de las personas que toman parte en el estudio y las diversas facetas de su trabajo clínico.

Zusammenfassung. – Dieser Text beschreibt die Tätigkeit eines Erziehungs-teams, dessen Auftrag darin besteht, zur Wiedereingliederung in Gastfamilien untergebrachte Kinder und Jugendliche zu betreuen. Erörtert werden vor allem der Werdegang dieses Teams, seine allgemeine Tätigkeit, die Beziehungen mit seinen verschiedenen Partnern, den Eindruck, den diese Referenten von ihren Partnern haben und die verschiedenen Aspekte seiner klinischen Arbeit.